

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 29 juin 2009****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. EL HASSOUNI  
**Membres présents** : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. BERTELOOT (pouvoir Mme C. MARTIN)  
**Membres absents** : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - M. BORDAT

**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Création de bâtiments associatifs - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Demande de permis de construire - Demandes de subventions**

Monsieur Dupire, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de tramway de l'agglomération dijonnaise, il est nécessaire de procéder à la réimplantation de locaux touchés par le passage de ce dernier, notamment au parc de la Toison d'Or. Les bâtiments D, G, E et A actuellement occupés par des associations et par le dépôt de secteur de la direction des espaces verts doivent être libérés.

Afin de permettre leur relogement, il est envisagé de construire de nouveaux bâtiments à l'emplacement de l'ancienne piste de karting, ou à proximité, d'une surface hors oeuvre nette (s.h.o.n) d'environ 1 600 m<sup>2</sup>.

Le programme consisterait en la création de bâtiments composés de trois salles de création avec bureau, de locaux de stockage, d'une salle de billard ainsi que des espaces d'accueil et des sanitaires. Par ailleurs, le dépôt de secteur serait composé d'un vestiaire, de sanitaires et de locaux techniques.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable afin que ces bâtiments soient énergétiquement performants et construits avec des matériaux sains et de faible impact environnemental.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 2 620 000 € TTC. Il est précisé que la Ville bénéficiera d'un fond de concours, du montant correspondant, de la part de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise.

La maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Le dépôt d'une demande de permis de construire apparaît nécessaire.

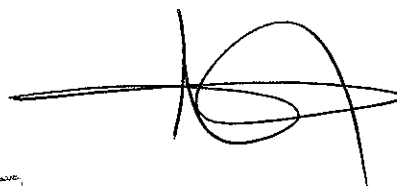
Des subventions sont susceptibles d'être accordées pour le financement, notamment auprès de la Région Bourgogne et/ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), au titre du Programme Energie Climat Bourgogne et du Département de la Côte d'Or qu'il convient de solliciter.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- adopter le programme proposé de construction de bâtiments destinés à accueillir des associations ainsi que le dépôt de secteur de la direction des espaces verts, au parc de la Toison d'Or ;
- 2- arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 2 620 000 € TTC ;
- 3- décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4- m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avèrerait nécessaire ;
- 5- solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour sa réalisation, au taux maximum , notamment auprès de la Région Bourgogne et/ou l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), au titre du Programme Energie Climat Bourgogne et du Département de la Côte d'Or ;
- 6- dire que le financement sera assuré sur les crédits à inscrire aux budgets primitifs 2010 et 2011 ;
- 7- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 07/07/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

07 JUL. 2009



